Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260115-D0220260000410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 janvier 2026

DB.2026.004

Date de convocation : 09 janvier 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel, siège administratif de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND.

PRÉSENTS : Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, M. Stéphane HAMON, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Secrétaire de séance : M. Hervé LAUDIC

Autorisation de lancement et attribution d'un marché pour le remplacement de deux épareuses

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Considérant le besoin de Centre Morbihan Communauté de remplacer deux épareuses usées afin de réaliser le débroussaillage et le fauchage du territoire,

Considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation des entreprises sous la forme d'un marché en procédure adaptée pour la fourniture et livraison de deux épareuses pour un montant global de 150 000 € HT,

Considérant que les critères d'attribution sont les suivants pour un lot unique avec les critères de pondérations suivants : Prix 60 %, valeur technique : 40 %

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **DE LANCER une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour la fourniture et livraison de deux épareuses pour un montant estimé de 150 000 € HT,**
- **DE RETENIR les critères de sélection suivants :**
  - **60 % prix**
  - **40 % valeur technique**
- **DE PREVOIR la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre recevable en application des critères de jugement,**

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260115-D0220260000410-DE

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des services techniques et des travaux, à prendre toute décision relative à la passation de marché susmentionné et à signer ledit marché avec le ou les attributaire(s).**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 20/01/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND